



Évaluation des formations

**RAPPORT D'ÉVALUATION**  
Domaine Arts, lettres, langues, sciences  
humaines et sociales  
pour le prochain contrat 2019-2023

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D

Rapport publié le 12/02/2019



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Sébastien Lefait, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## PRÉSENTATION

La nouvelle offre de formation 2019-2023 du domaine *Arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales* de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 comprend, pour la partie ici évaluée, 4 mentions de licence professionnelle (LP), 7 mentions de licence (L) et 16 mentions de master (M). Elle s'appuie essentiellement sur des formations existantes, qui font l'objet d'une demande de renouvellement après avoir subi quelques modifications. C'est le cas pour la plupart des licences, les masters subissant un remaniement plus profond – pour revenir à des parcours « tubulaires » notamment.

La majeure partie de l'offre actuelle en licence est proposée au renouvellement quasiment à l'identique, même si l'on note des aménagements terminologiques et quelques modifications, principalement au niveau des sous-parcours. Sans entrer dans le détail de ces changements somme toute mineurs, précisons que l'Université Sorbonne Nouvelle (USN) propose de renouveler les mentions de licence *Sciences du langage* (SDL) ; *Lettres* ; *Information-communication* ; *Arts* ; *Arts du spectacle* ; *Langues étrangères appliquées* (LEA) et *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), ainsi que les trois LP suivantes : *Métiers du design*, *Métiers de la médiation par des approches culturelles et artistiques* ; *Intervention sociale : accompagnement social*. Par ailleurs, la nouvelle offre comprend quatre doubles licences (*Espagnol-Portugais*, *Allemand-Histoire*, ainsi que *Théâtre et Cinéma* au sein de l'USN ; *Lettres-Philosophie* avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) et une nouvelle licence professionnelle (*Gestion de projets et structures artistiques et culturelles*).

Viennent s'y ajouter 16 mentions de master. On trouve d'abord des formations proposées au renouvellement sans changement majeur. Parmi elles, on retrouve les mentions *LEA*, *LLCER*, *Lettres*, et *SDL*, cette dernière mention possédant la particularité d'être co-accréditée avec l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), de même que la mention *Traitement automatique des langues* (USN, Université Paris Nanterre et Inalco dans la nouvelle offre). Parmi les demandes de renouvellement, on trouve également les mentions *Études européennes et internationales* (EEI), *Didactique des langues* (DDL), et *Traduction et interprétation*, cette dernière étant hébergée par l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs, l'ESIT, qui est une référence dans son domaine. S'y ajoutent enfin les mentions *Cinéma et audiovisuel* et *Théâtre*. A ces 16 mentions (en comptant le master *Traitement automatique des langues*, co-accrédité avec l'Université Paris Nanterre et l'Inalco, et par conséquent non évalué ici) s'ajoute le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF). Ce dernier fait lui aussi l'objet d'une évaluation séparée.

Cette offre visant la reconduction se décline souvent en de nombreux parcours. Le master EEI en compte quatre dans sa forme renouvelée (*Études européennes*, *Études européennes - Mondes germanophones*, *Sciences sociales de l'Amérique Latine*, *Études internationales - Mondes anglophones*), et le master LLCER n'en compte pas moins de 12 (*Management de projets internationaux* ; *Monde anglophone - Langue, littératures et sociétés* ; *Monde anglophone - Études irlandaises* ; *Études germaniques* ; *Métiers de la culture dans le domaine Franco-allemand* ; *Multimodalité, discours, médias* ; *Monde anglophone - Journalisme bilingue* ; *Études hispaniques et hispano-américaines* ; *Études lusophones* ; *Italie : littérature, culture et traduction* ; *Études orientales* ; *Échanges culturels France - Italie*). Le master *Traduction et interprétation* se décline en quatre parcours autonomes (*Traduction éditoriale, économique et technique* ; *Interprétation de conférence* ; *Interprétation et traduction français - Langue des signes française* ; *Recherche en traductologie*). Le master *Lettres* propose deux parcours à finalité recherche (*Langue et littérature française* ; *Études de genres et littératures francophones*) et une spécialité à finalité davantage professionnelle en M2 structurée en Y (*Écriture, culture, média*). Enfin, le master LEA propose quatre parcours (*Gestion et marketing Franco-allemand* ; *Management culturel et communication trilingues* ; *Négociation commerciale internationale* ; *Traduction et terminologie juridiques et financières* – (ce dernier étant décliné en 8 sous-parcours). Cette offre consistante se justifie par une demande très importante, qui explique la mise en place de processus de sélection à l'entrée de certaines formations.

La nouvelle stratégie implique la création de cinq nouvelles mentions de master. Ces dernières sont les mentions *Littérature générale et comparée* (qui comporte deux parcours : *Littératures du Monde – études comparatistes* et *Théorie, traduction, circulations*), *Humanités numériques* (qui comporte également deux parcours : *Numérisation, gestion et exploration de sources textuelles* et *Études germaniques - Humanités numériques*), *Journalisme* (parcours *Double master franco-allemand de journalisme transnational* (avec l'Université de Mayence) et *Journalisme culturel*), et *Direction de projets ou d'établissements culturels* et *Industries culturelles* – ces deux dernières étant issues de la mention *Médiation culturelle* de la précédente offre.

Ces formations bénéficient, notamment mais pas uniquement au niveau master, d'un adossement à des équipes de recherches reconnues en France comme à l'international, à l'instar de l'ICEE (Intégration et

Coopération dans l'Espace Européen, EA 2291), du CREW (Center for Research on the English-speaking World, EA 4399), ou du Centre d'Études et de Recherches Comparatistes (CERC, EA 172), ainsi qu'à des Unités Mixtes de Recherche (UMR) comme Thalim (Théorie et Histoire des Arts et des Littératures de la Modernité, UMR 7172), le CREDA (Centre de Recherche et de Documentation sur les Amériques, UMR 7227), ou encore Mondes iranien et indien (UMR 7528).

Enfin, les formations font état de liens variables avec le monde socio-économique suivant les formations et leur degré de professionnalisation.

## AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Comme il se doit, l'offre de formation a été repensée dans les limites de la lettre de cadrage votée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), lettre qui a été fournie lors de la visite sur site. La lecture du document de cadrage, comme celle de la stratégie globale de formation, attestent que la réflexion a été menée dans un souci d'harmonisation, de lisibilité, mais aussi de mutualisation, et dans un contexte de fonctionnement à coût constant qui, loin de faire l'objet de plaintes, est considéré comme un moteur de la réflexion autocritique préalable au renouvellement. La seule petite inquiétude que l'on peut ressentir à la lecture du document vient de la crainte que peut inspirer le décalage entre un projet ambitieux pour l'avenir et des moyens qui demeurent fixes. Cependant, il est rassurant de constater que la nouvelle stratégie résulte d'un redéploiement des forces en présence, et que rien n'y est censé naître *ex nihilo*. Les modélisations ont en effet montré que la prochaine offre de formation serait en réalité légèrement en-deçà de l'offre de formation actuelle en termes de volume d'enseignement global. On relève par ailleurs quelques différences d'intitulé pour les mêmes formations entre les divers documents transmis au Hcéres, ou des intitulés dont il est indiqué qu'ils sont en cours de révision, signe que le processus de refonte de l'offre de formation n'est pas encore tout à fait achevé. De manière générale, il est à souhaiter que certains intitulés s'allègent (par exemple dans le cas du parcours de LP intitulé *Conception, costume de scène et d'écran*) et se clarifient en vue d'une meilleure communication à l'extérieur de l'université.

La cohérence d'ensemble est assurée par des règles d'organisation communes, pour éviter une trop grande disparité entre les formations. Deux modalités différentes sont proposées, pour les mentions de licence et pour les mentions de master. Pour les mentions de licence, l'harmonisation se fait notamment au niveau des types de mineures, du nombre d'étudiants, du nombre d'heures pour chaque licence, et ainsi de suite, afin d'éviter des différences trop marquées entre les formations, au niveau quantitatif. Pour les masters, la ligne directrice est le retour à des formations plus tubulaires venant remplacer les formations en Y. Cette règle d'organisation est présentée comme une conséquence de l'interdiction de sélectionner les étudiants entre l'année de M1 et celle de M2. On peut par ailleurs estimer que, si ce recours à la tubularité va en apparence à l'encontre des recommandations du Hcéres, ce n'est pas forcément le cas en pratique. Cela relève sans doute d'une ambiguïté quant au sens du terme « tubulaire », employé ici faute d'un adjectif qui puisse décrire plus précisément le type de master proposé par l'USN. En effet, lorsqu'un étudiant changera de parcours à l'issue de la première année de master, comme la possibilité lui en sera donnée selon le document, cela correspondra *de facto* à assouplir le caractère tubulaire de la formation.

La stratégie globale vise aussi à accroître la lisibilité de l'offre de formation au niveau master, par des changements d'intitulés, mais également par des regroupements. Puisque l'USN est consciente de ses forces, lucidité dans l'autoévaluation qu'il convient de saluer, le choix est fort logiquement fait de pérenniser et de renforcer l'existant (c'est le cas, par exemple, pour la préparation aux concours de l'enseignement dans le domaine des langues, dont les taux de réussite sont très bons).

Pour les licences, cela se fait par le biais de créations ou de fermetures de mineures, dans le deuxième cas pour celles que les étudiants évaluent le moins favorablement. Le nombre de mineures reste cependant élevé dans l'ensemble, pour répondre à un très grand nombre de candidatures, et à une demande en la matière formulée par les étudiants lors d'une enquête réalisée par les services centraux. On remarque avec satisfaction que les contenus des enseignements, lorsqu'ils ne correspondaient pas exactement aux intitulés (par exemple dans le cas du parcours *Conception, costume de scène et d'écran* de la licence *Métiers du design*, où les enseignements de Cinéma étaient trop peu nombreux) vont être rééquilibrés. L'innovation se caractérise également par l'augmentation du nombre de doubles diplômes, notamment en licence.

Si le projet d'une double licence *Lettres-Philosophie* au sein de la mention *Lettres* répond vraisemblablement aux attentes des étudiants et peut construire un parcours cohérent, certains doutes peuvent surgir sur la pertinence d'un tel dispositif réunissant les études théâtrales et les études cinématographiques. Précisons tout d'abord que la demande de création de deux nouvelles mentions de licence, en lieu et place de l'actuelle

mention *Arts du spectacle*, précède à la délivrance d'un double diplôme. Il s'agit respectivement des mentions hors nomenclature *Études théâtrales* et *Cinéma et audiovisuel*, dont la création aurait l'avantage de permettre à l'Université Sorbonne Nouvelle de délivrer deux diplômes au lieu d'un aux étudiants inscrits dans les deux formations. Mais si cette demande de double création est justifiée, on peut s'interroger sur la cohérence d'ensemble de la double licence dont les deux nouvelles mentions seraient les éléments constitutifs. Les deux domaines des études théâtrales et des études cinématographiques offrent en effet des secteurs d'activités très différents, sauf pour des débouchés (médiation culturelle, journalisme culturel) déjà couverts par d'autres parcours de licence ou de master. Sur le plan d'un enseignement général, et dans des disciplines que beaucoup d'étudiants ne font que découvrir à leur entrée à l'université, on peut craindre qu'elle ne puisse conduire à l'acquisition d'un socle de compétences suffisamment solide.

Le nombre de co-accréditations et de mutualisations au sein de la communauté d'universités et établissements Université Sorbonne Paris Cité (ComUE USPC) semble également connaître une forte hausse. Enfin, l'articulation entre l'offre de formation en master et les mineures de licence débouchant sur les formations de niveau master fait l'objet d'une réflexion spécifique et parfaitement cohérente. Les mineures de licence, par exemple, sont mutualisées avec des majeures, au sein desquelles un certain nombre de places sont réservées aux étudiants qui suivent le cours au titre d'une mineure. Cela permet d'en multiplier la création à coût constant. Le cas échéant, les emplois du temps font l'objet d'une concertation entre les formations concernées. Tous les enseignements transversaux sont par ailleurs proposés dans des créneaux communs réservés, ce qui facilite la gestion des emplois du temps.

Les liens avec la recherche sont existants, même s'ils sont rarement détaillés dans les fiches par formation. À un niveau plus global, soulignons néanmoins la mise en place d'un conseil scientifique de l'Unité de Formation et Recherche (UFR) Langues, Littératures, Cultures et Sociétés étrangères (LLCSE), qui aura pour rôle de renforcer l'articulation entre enseignement et recherche, laquelle était trop souvent réduite, dans les dossiers d'autoévaluation du bilan, à un *a priori* selon lequel les enseignants étant chercheurs, les formations sont naturellement articulées à la recherche. La volonté d'aller plus loin en la matière pour consolider et surtout penser un lien qui n'a rien d'implicite offre le gage de proposer à l'avenir des formations de haute tenue et à la pointe en matière scientifique.

Dans certains cas, la logique de site préside aux modifications envisagées. Ainsi, des mutualisations ont été supprimées lorsque la distance entre les sites ne permettait pas leur bon fonctionnement. On remarque cependant la création de mentions de master qui, si elles sont fort intéressantes, risquent d'être en concurrence avec d'autres formations présentes en Île-de-France (*Humanités numériques* et *Journalisme*, en particulier, mais également *Littérature générale et comparée*). Ici encore, il s'agit de répondre à une demande croissante dans les domaines correspondants. Par ailleurs, la construction des formations qui doivent voir le jour pose parfois question. Ainsi, le master *Humanités numériques* propose un parcours en études germaniques, et le master *Littérature générale et comparée* comporte un parcours en traduction. Dans le second cas, le choix s'explique par la volonté de proposer une formation en traduction littéraire, discipline par ailleurs absente de l'offre de formation. Pour le premier cas, on constate que les études germaniques, en plus de faire leur apparition au sein des humanités numériques, apparaissent sous la forme de quatre parcours répartis au sein de plusieurs mentions qui portent des intitulés différents. Cela résulte d'un réel dynamisme chez les germanistes de l'établissement, lesquels entendent systématiser les mutualisations et attirer de nouveaux étudiants en grand nombre. Il est à noter, dans le domaine des études germaniques, la présence de doubles diplômes avec des universités allemandes, qui aide à comprendre l'abondance de l'offre en la matière.

Le cas de l'Institut des Hautes Études sur l'Amérique Latine (IHEAL) reste quelque peu à part dans cette offre globale. En atteste le fait qu'une section complète du document lui soit réservée. D'une part, l'offre de formation a dû s'accommoder de nombreuses incertitudes, liées au devenir de la ComUE USPC, mais également à un déménagement prévu vers le campus Condorcet d'Aubervilliers (pour la rentrée de 2019), qui éloigne l'IHEAL du campus principal de l'USN, lequel sera situé à Nation courant 2019. Sans doute à cause de ces incertitudes conjoncturelles, l'offre de formation dans ce domaine est en comparaison moins lisible que les autres. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la cohérence du rapport entre les deux options que sont les études latino-américaines et les études européennes, dans des formations qui se veulent « internationales » tout en se concentrant sur deux aires géographiques et culturelles vastes, mais néanmoins précises et dont le choix peut paraître arbitraire. Par contre, le fait d'investir un site différent du site principal, situé à Nation, explique que l'on trouve, dans l'offre de l'IHEAL, un master *Études internationales - aire anglophone* qui ferait sinon doublon avec deux voire trois parcours du master LLCER.

Au niveau master, la principale nouveauté est le projet fort séduisant d'un « master *Monde* » (Erasmus plus), qui est en fait un sous-parcours de la mention EEI, mais porté par l'IHEAL. Intitulée LAGLOBE, cette formation pluridisciplinaire d'excellence sera suivie, pour trois semestres sur quatre, dans des universités partenaires à l'international.

Si les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du bilan ont pour la plupart été suivies, la question des stages pose encore problème. Dans certains cas, les responsables de formations ont, dans leurs observations, évité de répondre simplement aux observations formulées dans le rapport du Hcéres. Ainsi, la question du caractère obligatoire ou non des stages pour les mentions de master fait l'objet d'interprétations quelque peu alambiquées – mais il faut reconnaître que le texte de référence s'y prête. Ce texte est l'article 16 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master. L'article en question évoque « une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages ». Or, dans les observations envoyées aux experts du HCERES, il est reproché aux experts de ne pas interpréter *stricto sensu* la législation. Des responsables de formation arguent que, si ladite mise en situation peut notamment intervenir lors d'un stage, cela signifie logiquement que le stage n'est pas en soi obligatoire. Dont acte, mais la réponse apportée pour éviter la recommandation est quelque peu gênante, en ce que certaines formations entendent pallier cette absence de stage par une unité d'enseignement « professionnalisante » décrite de manière relativement vague, si bien qu'on se dit qu'elle est de fait assez éloignée de ce que serait une véritable « expérience en milieu professionnel ». Cette tendance à jouer sur les formulations et leur interprétation, qui concerne un petit nombre de réponses aux remarques initiales du comité d'experts, est d'autant plus regrettable que les responsables de formation auraient pu expliquer, comme le fait la stratégie globale, que le statut de salariés de nombreux étudiants fait partiellement office d'immersion professionnelle (même si cette dernière est rarement en lien avec leur formation académique, qu'elle ne complète par conséquent quasiment jamais), ou encore que la professionnalisation est disséminée au long des cycles licence et master, comme s'il s'agissait d'un parcours parallèle. L'offre en matière de professionnalisation est donc constituée d'enseignements transversaux, dont certains sont « décyclés » (certaines formations proposent toutefois des unités d'enseignement professionnalisantes au sein même de leur département). En l'état, certaines formations ne satisfont cependant pas pour autant à la réglementation en vigueur, signe que l'insertion professionnelle par les stages, difficile à mettre en place mais qui donne des résultats probants au niveau des débouchés et des taux d'insertion, n'est pas encore entrée complètement dans les mœurs de tous les responsables ou enseignants, alors même que les stages correspondent à une demande forte de la part des étudiants.

## AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Dans l'ensemble, la participation des étudiants et des diplômés au pilotage des formations ne devrait plus poser problème, notamment grâce à la mise en place quasiment systématique de conseils de perfectionnement. La capacité de remise en question dont fait état la future offre de formation, où l'on peut lire un réel souci de prendre en compte des remarques formulées dans le rapport Hcéres sur le bilan, offre également beaucoup de satisfaction. Une véritable culture de l'autoévaluation s'est mise en place. Ainsi, par exemple, la plupart des responsables de formation ont reconnu ne pas avoir fourni certains documents (notamment les fiches RNCP) au moment du bilan et les ont à présent fournis à la suite de leurs observations. Dans certains cas, une explication a été donnée quant à leur absence, de même pour celle de certains documents ou de certaines informations. Ainsi, les données concernant le suivi des diplômés ont parfois été fournies sur le tard, dans la réponse faisant suite à l'envoi du rapport Hcéres, parce que, selon les porteurs des différentes formations, elles n'étaient pas disponibles au moment où l'autoévaluation a été rédigée. Idem pour le conseil de perfectionnement, dont la composition a souvent été fournie en annexe des observations, en réponse à une demande formulée dans le rapport Hcéres. Ces documents attestent d'une capacité de l'Université Sorbonne Nouvelle à s'autoévaluer, notamment en consultant ses usagers.

On note également une réelle aptitude à renforcer les points positifs signalés dans le rapport sur l'autoévaluation. Les mentions de master en traduction hébergées par l'ESIT, qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation très positive dans le rapport d'évaluation, font l'objet d'une attention particulière de la part de leurs responsables, lesquels cherchent à poursuivre dans la voie de l'innovation et de l'amélioration. Cela se traduit notamment par une prise en compte de l'évolution des masters du même type à l'international, et une refonte assez importante du master à finalité recherche, visant à renforcer la cohérence mais également le processus de formation en recentrant les enseignements et les séminaires sur l'acquisition progressive de méthodes bibliographiques et scientifiques. Il est ainsi très convaincant de lire, dans la nouvelle offre de formation, que l'initiation à la recherche doit s'appuyer sur une prise en compte des difficultés des étudiants-chercheurs, au niveau de leurs lectures des sources secondaires, de la présentation et de la rédaction de leur mémoire, de la segmentation thématique entre les séminaires qui leur sont proposés.

Enfin, toujours dans le domaine de la traduction/interprétation, une réflexion particulièrement pertinente a été menée sur le repositionnement imposé à ces formations par les évolutions technologiques que constituent,

par exemple, l'utilisation croissante par les usagers mais aussi par les professionnels de l'intelligence artificielle, des médias sociaux, et plus généralement des technologies de l'information et de la communication. Autre innovation, toujours dans ce domaine de formation, une initiation aux questionnements éthiques et déontologiques est proposée, dont on pourrait très bien imaginer qu'elle soit étendue à toutes les formations proposées dans le cadre de la nouvelle stratégie.

Sur les innovations pédagogiques et les modalités d'enseignement, la future offre de formation donne de nombreux motifs de satisfaction. Pour ne prendre que quelques exemples, les formations ne font pas mine d'ignorer qu'il existe un réel besoin dans le domaine de l'enseignement à distance, en master comme en licence, mais pas uniquement pour les parcours à dominante recherche. De la même manière, l'ouverture des formations à l'alternance est considérée comme une priorité, ainsi que les dispositifs de validation d'acquis et de formation continue.

Si le pilotage individuel des formations semble connaître une évolution très satisfaisante pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, il n'en demeure pas moins que le degré d'utilisation par les responsables de formation des indicateurs fournis par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), et notamment des données concernant l'insertion professionnelle des diplômés, est assez disparate. Cela est d'autant plus dommage que lesdits indicateurs sont publiés, et par conséquent disponibles sans que les responsables de formation aient à en faire la demande. De plus, l'OVE, qui bénéficie de deux postes de chargés d'études à plein temps, parvient à mener à bien un nombre important d'enquêtes sur le devenir des diplômés. Reste donc à trouver les moyens d'encourager les responsables de formation à s'emparer de ces données. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau des anciens étudiants de l'USN devrait permettre de consolider ce suivi, fût-ce de manière informelle. Enfin, quelques intitulés parfois trop proches pourraient créer une impression de doublonnage, voire la mise en concurrence de formations différentes qui proposent des contenus distincts. Il en va par exemple ainsi du parcours *Théorie, traduction, circulations* du master *Littérature générale et comparée* qui, pour qui ignore que l'ESIT est une structure à part ne proposant pas de traduction littéraire, peut sembler empiéter sur le master *Traduction et interprétation*. Il n'est donc pas inutile de rappeler que, si elle n'a pas été retenue à cause d'un raisonnement fondé avant tout sur les composantes, la structuration de l'offre de formation en champs, et la création d'instances de réflexion à ce niveau, auraient pu aider l'établissement à rendre encore plus lisible une offre de formation dont seul ce petit nombre de redites pourrait entacher la réelle cohérence d'ensemble.

## LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Arts	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Cinéma et audiovisuel	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Hors nomenclature. Demande pertinente de création, en même temps que <i>Études théâtrales</i> , à la place de <i>Arts du spectacle</i> .
Études théâtrales	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Hors nomenclature. Demande pertinente de création, en même temps que <i>Cinéma et audiovisuel</i> , à la place de <i>Arts du spectacle</i> .
Information-communication	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Langues étrangères appliquées (LEA)	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	

Lettres	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Sciences du langage	L	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Gestion de projets et structures artistiques et culturelles	LP	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Création par restructuration
Intervention sociale : accompagnement social	LP	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Métiers de la médiation par des approches culturelles et artistiques	LP	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Métiers du design	LP	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Cinéma et audiovisuel	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Didactique des langues	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 Université Paris Descartes Inalco	
Direction de projets ou d'établissement culturels	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Création résultant de la restructuration de l'ensemble de l'offre des masters en médiation culturelle
Études européennes et internationales	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Humanités numériques	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Création ex-nihilo
Industries culturelles	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Création résultant de la restructuration de l'ensemble de l'offre des masters en médiation culturelle
Information-communication	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Journalisme	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Création par restructuration
Langues étrangères appliquées (LEA)	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 Université Paris 13	

Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Lettres	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Littérature générale et comparée	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 Université Paris Diderot	Création ex-nihilo
Sciences du langage	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 Inalco	
Théâtre	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Traduction et interprétation	M	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	
Traitement automatique des langues (TAL)	M	Inalco Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Université Paris Nanterre	

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

RÉPONSE SOUS FORME D'OBSERVATIONS AU RAPPORT DU HCERES  
RELATIF AU PROJET D'OFFRE DE FORMATION DU CONTRAT 2019-2023

LICENCES

Domaine : ALL et SHS

Mention : toutes les mentions

**Enseignements Transversaux**

**Observation** : le rapport pose la question de la nature des unités d'enseignement « professionnalisante » (p.5). L'USN rappelle que les UE pro n'ont pas vocation à remplacer une expérience professionnelle. Leur objectif est de proposer une ouverture et/ou des outils théoriques ou méthodologiques, susceptibles d'être utiles dans une activité professionnelle. Il s'agit de préparer les étudiants à leur entrée sur le marché du travail et de personnaliser leur cursus (Excel, gestion de projet, intelligence collective, codes sociaux de l'entreprise, construire son réseau professionnel, etc.).

LICENCES PROFESSIONNELLES

Aucune observation à formuler.

MASTERS

Domaine : ALL et SHS

Mention : **Littérature Générale et Comparée (LGC)**

Mention co-accréditée : USN – Paris-Diderot

**Observation 1** : le rapport remarque un risque de concurrence avec des formations existantes en Île-de-France (p.4, §4). Cette objection ne nous semble pas s'appliquer. En effet il n'existe aucun autre master mention « Littérature générale et comparée » en Île de France. Le Master que nous proposons avec Paris-Diderot serait le premier. Empiétant peut-être sur la deuxième objection, les évaluateurs du HCERES pensent peut-être aux masters de traduction ou de traduction littéraire, que le parcours « théorie, traduction, circulation » ne concurrence pas du tout car il ne vise pas à former des traducteurs professionnels.

**Observation 2 :** le rapport souligne un risque de concurrence avec le Master Traduction et interprétation de l'ESIT (p.6, §3). En dehors du fait que, comme le dit le rapport, l'École Supérieure des Interprètes et des Traducteurs (ESIT) ne forme pas à la traduction littéraire, le parcours « théorie, traduction, circulations » du master LGC ne comporte aucune dimension de pratique de la traduction. Le terme « traduction », dans l'intitulé du parcours, renvoie à l'histoire des traductions – centrales pour la compréhension des circulations littéraires – et aux théories de la traduction permettant de penser les relations entre les langues et les cultures ainsi que la mémoire, les transformations et les potentialités de la littérature. Ce sont des objectifs méthodologiques, théoriques et pédagogiques fondamentaux de la littérature générale et comparée.

---

Domaines : ALL ET SHS

Mention : **Humanités numériques (HN)**

**Observation :** le rapport mentionne une « concurrence avec d'autres formations présentes en Île-de-France (Humanités numériques et Journalisme, en particulier) ». Il est à souligner qu'une seule autre formation de niveau master, en Humanités numériques, existe en Île-de-France, proposée en collaboration par PSL et l'École des Chartes. Cette situation n'est clairement pas celle d'une surabondance de l'offre, surtout compte tenu des besoins de formation dans le domaine, reconnus et soulignés par le rapport lui-même. Par ailleurs, comme indiqué dans l'exposé de motifs qui accompagne la création de ce master à l'USN, notre formation se distingue par son positionnement : le master de l'USN inclut une dimension d'épistémologie des Humanités numériques et est orienté vers la recherche en lettres (vs spécialisation en philologie et langues anciennes à PSL/EC).

---

Domaine : SHS

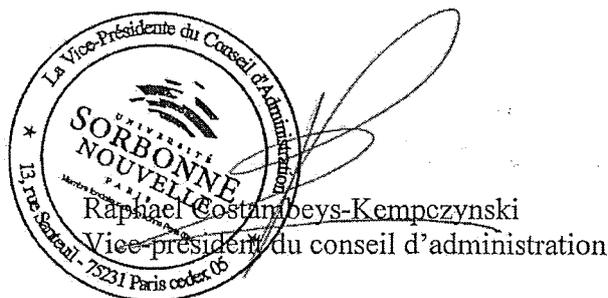
Mention : demande de création de la mention **Sciences sociales, coopération et développement en Amérique Latine / Latin american studies (IHEAL)**

**Observation :** le rapport mentionne de manière légitime un manque de cohérence des masters de l'IHEAL (positionnement bancal par rapport à la mention EEI, éloignement géographique). Pour clarifier la situation, l'USN a demandé la création par restructuration d'une nouvelle mention « Sciences sociales, coopération et développement en Amérique Latine » pour les masters dispensés au sein de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (IHEAL). Cette demande a été adressée au HCERES et à la DGESIP le 20 décembre 2018.

Cette nouvelle mention comporterait 3 parcours-types :

1. Sciences sociales de l'Amérique Latine
2. Métiers du développement et de la coopération en Amérique latine
3. Latin America and Europe in a global World (LAGLOBE), joint degree Erasmus Mundus.

Fait à Paris, le 9 janvier 2019



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)